

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 28 juin 2018</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Geneviève FABRE</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4531</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>OBJET</u> :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Demande de subvention à la FFF – rénovation éclairage terrain d'honneur stade F. BONZOM</b></p>	<p>Monsieur Le Maire explique la nécessité de procéder aux travaux de mise en conformité de l'éclairage du terrain d'Honneur de football par l'installation de projecteurs LED.</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle le souci constant de la Commune de préserver et d'aménager les installations sportives, pour améliorer ainsi le cadre de vie des associations et de la population.</p> <p>Vu la délibération n°4455 du 25 octobre 2017 portant engagement de la commune auprès du SDEHG sur ces travaux,</p> <p>Il indique que les travaux suivants sont projetés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mâts en acier galvanisé de 23 mètres de hauteur à conserver (étude REILUX).</li> <li>- Rénovation des nacelles, marches et lignes de vie.</li> <li>- Construction de 250 mètres de tranchée environ en espace enherbé, servant à l'alimentation du réseau d'éclairage des projecteurs du stade.</li> <li>- Pose en tranchée commune d'une cablette 25 mm<sup>2</sup> cuivre pour l'interconnexion des mâts, la cablette sera renvoyée vers l'armoire de commande via une barrette de coupure.</li> <li>- Pose d'une armoire recevant les blocs d'alimentation des projecteurs au pied des supports.</li> <li>- Pose d'une armoire de commande individuelle ou séparée, recevant tous les matériels de protection.</li> <li>- Deux réseaux séparés en cuivre desserviront les mâts pour éclairer lors des entrainements en 150lux qu'une partie ou la totalité du terrain de football et en 250 lux lors des compétitions.</li> <li>- Mise en place de l'armoire de commande et de puissance conforme aux spécificités du cahier des charges du SDEHG.</li> </ul> <p>La dépense maximale pour ces travaux sera de 79 101 € HT pour la commune et 178.750 € TTC au total.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> le projet de demande de subvention à la FFF.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Charge</b> Monsieur Le Maire de solliciter la subvention la plus élevée possible pour l'aider au financement de cette opération auprès de la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire du District de Haute-Garonne Midi Toulousain et de la Ligue Midi Pyrénées, dans le cadre du « Fond d'Aide au Football Amateur FAFA – Volet Equipement » sur les terrains de football utilisés par le club Union Sportive Seysses Frouzins.</li> <li>• <b>Précise</b> que la somme nécessaire au financement de ces travaux est inscrite au budget communal</li> <li>• <b>Charge</b> Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>13 JUIL. 2018</b> Affiché le : <b>13 JUIL. 2018</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018</p> <p style="text-align: right;"><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 

